



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Lutte contre la pénurie d'ambulanciers - valorisation des acquis de l'expérience  
Question écrite n° 11203

### Texte de la question

Mme Marine Le Pen attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le manque estimé à 15 000 ambulanciers en France et les passerelles possibles pour les auxiliaires ambulanciers bénéficiant des certifications de secourisme et de plusieurs années d'expérience. Elle rappelle que, face à la pénurie d'ambulanciers sur l'ensemble du territoire national, les auxiliaires ambulanciers titulaires de certifications de secourisme (PSE1 et PSE2) ayant acquis une certaine expérience sont confrontés aux limites inhérentes au fait qu'ils ne soient pas titulaires du DEA, diplôme d'État d'ambulancier. À ce titre, un arrêté ministériel du 21 juillet 2025 a permis aux ambulanciers titulaires du DEA de voir leur équivalence reconnue pour les certifications PSE1 et PSE2. Mais, inversement, un auxiliaire ambulancier titulaire de la certification PSE1 et PSE2 ne peut bénéficier d'aucune passerelle ni d'une valorisation des acquis de l'expérience pour faciliter l'acquisition du DEA. En pratique, cela pénalise dans les ambulances les équipes composées de personnes n'ayant pas le même degré de qualification, alors même que la pénurie est réelle et que leur expérience leur confère un savoir-faire pouvant être déterminant dans une situation d'urgence. Elle lui demande donc si, à l'instar de la reconnaissance de l'équivalence pour les titulaires du diplôme d'État, une reconnaissance des acquis de l'expérience peut être envisagée pour ceux qui, auxiliaires ambulanciers et titulaires du PSE1 et du PSE2, bénéficient de plusieurs années d'expérience ; ceci afin de lutter efficacement contre la pénurie d'ambulanciers et favoriser une prise en charge rapide des patients en situation d'urgence.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marine Le Pen](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (11<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11203

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [25 novembre 2025](#), page 9449